



**ARRÊTÉ PORTANT
AUTORISATION D'OUVERTURE
D'UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION PUBLIQUE
NOCT'EN BULLES DIZY
EARL Guy BRUNOT**

Le Maire de Dizy,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et, notamment ses articles L. 2212-1 et 2,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L 3321-1 et L 3334-2 alinéa 2,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire, présentée par Madame Nathalie BRUNOT, EARL Guy BRUNOT, domiciliée à DIZY (Marne) 121 rue Dupont Suaire, qui tiendra la buvette le vendredi 14 avril 2023 à DIZY, lors de la soirée Noct'En Bulles de 18h30 à 22h30 organisé par la commune de DIZY.

Considérant la demande qui constitue la 1^{ère} de l'année en cours,

ARRETE

Article 1er : Madame Nathalie BRUNOT, EARL Guy BRUNOT, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à la maison des associations – 261 rue du Vieux Château – 51530 DIZY pour une durée de 4 h, le vendredi 14 avril 2023 de 18 h 30 à 22 h 30, à l'occasion de Noct' En Bulles DIZY organisé par la commune de DIZY.

Article 2 : Le bénéficiaire de la présente autorisation devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons (horaires d'ouverture, protection des mineurs contre l'alcoolisme, répression de l'ivresse publique, etc...)

Article 3 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans le groupe suivant :

- **groupe 2 :** boissons fermentées non distillées : vin (y compris champagne), bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels (bénéficiant du régime fiscal des vins), ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés (comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool).

...

Article 4 : Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements.

Article 5 : Copie du présent arrêté adressée à :

- La Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- L'intéressée.

Fait à DIZY, le 28 mars 2023
M. le Maire


Antoine CHIQUET